

GLOOZIT®

8312; 8412; 8512; 8612; 8712; 8812

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 03/21/2018

Page 1 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 1: IDENTIFICATION

**Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette**

: **GLOOZIT®**

**Code(s) du produit**

: 8312 - Automobile; 8412 - Industrielle; 8512 - Marine;  
8612 - Plombiers; 8712 - Maison & artisanat; 8812 - Adhésif Shoe Gloop

**Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation**

: Colles et/ou adhésifs; Résistant aux UV.  
Pas de restrictions connues sur l'utilisation.

**Famille chimique**

: Mélange de: Distillats de pétrole; Esters; phénol

**Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:**

**Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:**

**NLS Products**

Box 790, 1 Lakewood Crescent  
Bobcaygeon, ON, Canada  
K0M 1A0

No. de téléphone du fournisseur : (705) 738-2321

**No. de téléphone en cas d'urgence**

: Pas d'information disponible.

Consulter le fournisseur.

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification du produit chimique**

Liquide transparent incolore. Odeur de pétrole.

*Dangers les plus importants:*

Liquide et vapeurs très inflammables Cette matière peut s'enflammer par la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut entraîner des effets néfastes. Pour plus d'informations, veuillez vous référer la section 11 de la FDS.

**Ce produit est emballé et vendu comme un produit de consommation. Les renseignements ci-dessous sur la classification et l'étiquetage selon SIMDUT 2015 sont fournis à titre d'information.**

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification dangereuse:

Liquide inflammable - Catégorie 2

Domage/irritation de l'œil - Catégorie 2A

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3

**Éléments d'étiquetage**

*Pictogramme ( s) de danger*



*Mot indicateur*

DANGER!

*Mentions de danger*

Liquide et vapeurs très inflammables.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

GLOOZIT®

8312; 8412; 8512; 8612; 8712; 8812

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 03/21/2017

Page 2 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.

Ne pas fumer.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Éviter de respirer les fumées, le brouillard ou les vapeurs.

Laver soigneusement la peau exposée après manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Les vêtements de travail contaminés ne sont pas autorisés à sortir du lieu de travail.

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:** laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

**EN CAS D'INHALATION:** transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

En cas d'incendie: Utiliser du dioxyde de carbone, produit chimique sec ou de la mousse pour l'extinction.

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Tenir au frais.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

### Autres dangers

#### Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification:

Des fumées toxiques risquent de se libérer durant un incendie. La présence d'eau peut provoquer une hydrolyse lente, ce qui donne : Alcool propylique normal; acid acétique. Risque d'être légèrement irritant pour la peau et le système respiratoire. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur le foie et les reins, comme l'augmentation du poids des organes.

#### Précautions pour la protection de l'environnement:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Éviter le rejet dans l'environnement.

Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

### Mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée	Naphta aliphatique Hydrocarbure aliphatique Heptanes commerciaux	64742-49-0	<b>31,66</b>
Acétate de propyle normal	1-acétoxypropane ester propylique de l'acide acétique	109-60-4	<b>21,17</b>
2- (2H-benzotriazol-2-yl) -p-crésol	2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4-méthylphénol 2- (2'-hydroxy-5'-méthylphényl) benzotriazole	2440-22-4	<b>0,12</b>

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

#### Description des premiers soins

- Ingestion* : Ne PAS provoquer le vomissement Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire appel à une assistance médicale.
- Inhalation* : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Contact avec la peau* : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
- Contact avec les yeux* : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure picotements, larmoiement, rougeur et gonflement.  
Peut causer une grave sensibilisation avec des symptômes allergiques de dermatite de contact comme l'œdème, des éruptions et l'eczéma.  
L'inhalation peut causer des maux de tête et des nausées et avoir des effets sur le système nerveux central comme des étourdissements, des difficultés de coordination et la perte de conscience.  
Irritant léger pour le système respiratoire. Peut provoquer une toux et des difficultés respiratoires.  
Risque de causer une légère irritation de la peau. Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquellement et le dégraissage de la peau.  
L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.  
Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur le foie et les reins, comme l'augmentation du poids des organes.

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes.

### SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### Agents extincteurs

##### *Agents extincteurs appropriés*

- : La poudre chimique, du gaz carbonique, de la mousse anti alcool ou de l'eau pulvérisée.

##### *Agents extincteurs inappropriés*

- : Aucun à notre connaissance.

#### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : Liquide et vapeurs très inflammables S'enflammera par la chaleur, les étincelles, les flammes ou toutes autres sources d'inflammation. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les endroits fermés et plus bas. La vapeur risque de se déplacer sur une longue distance jusqu'à une source d'inflammation et de causer un retour de flamme. La matière flotte sur l'eau et peut s'enflammer de nouveau à la surface de l'eau. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne. Des fumées, gaz ou vapeurs toxiques risquent d'être émis à la combustion.

#### Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

- : Liquide inflammable - Catégorie 2

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone; Hydrocarbures réactifs; Aldéhydes; Oxydes d'azote (NOx); Autres composés organiques non identifiés.

### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

#### *Équipement de protection pour les pompiers*

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

#### *Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie*

- : Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Toutes les personnes qui traitent avec le nettoyage doivent porter un équipement de protection individuelle approprié. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltre dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler la zone. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition. Utiliser uniquement des outils et de l'équipement antiétincelants durant le processus de nettoyage. Contenir et absorber le liquide déversé avec un matériau absorbant, inerte et non-combustible (comme par exemple du sable). Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure. Se référer à la Section 13 pour l'élimination des matières contaminées. Contacter les autorités locales compétentes.

### Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux États-Unis (Tél: 1-800-424-8802).  
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun à notre connaissance.

Au Canada: Communiquer avec les agences environnementales locales et provinciales pour assistance et/ou pour les exigences de déclaration.

GLOOZIT®

8312; 8412; 8512; 8612; 8712; 8812

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 03/21/2017

Page 5 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Les personnes souffrant d'eczema de la peau récidivant ou de problèmes de sensibilisation ne devrait pas travailler avec ce produit. Une fois que la personne est sensibilisée, éviter toute autre exposition à la matière qui a causé la sensibilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Lors de la manipulation, porter un équipement de protection. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Éviter de respirer les fumées, le brouillard ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Garder le contenant fermé hermétiquement lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver soigneusement après manipulation. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux. Les vêtements de travail contaminés ne sont pas autorisés à sortir du lieu de travail.

#### Conditions d'un stockage sûr

- : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Garder sous clef. Entreposer à l'écart des matières incompatibles et éloigné de l'ensoleillement direct. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination.

#### Substances incompatibles

- : Agents oxydants forts (ex: peroxyde d'hydrogène, acide nitrique); Acides forts; Des bases fortes

### SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition:</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée	P/D	P/D	P/D	P/D
Acétate de propyle normal	200 ppm	250 ppm	200 ppm (840 mg/m <sup>3</sup> )	P/D
2- (2H-benzotriazol-2-yl) -p-crésol	P/D	P/D	P/D	P/D

#### Contrôles de l'exposition

##### Ventilation et mesures d'ingénierie

- : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Utiliser avec une ventilation à la source ou mécanique suffisante pour répondre aux exigences TLV. Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

GLOOZIT®

8312; 8412; 8512; 8612; 8712; 8812

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 03/21/2017

Page 6 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- Protection respiratoire** : Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition permises ou si elles sont inconnues, utiliser un respirateur homologué NIOSH. Les respirateurs seront choisis en fonction de la forme et de la concentration des contaminants dans l'air, et conformément à la norme CSA Z94.4-02.
- Protection de la peau** : Porter des gants de protection. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection. Porter assez de vêtements de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau.
- Protection des yeux/du visage** : Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter selon besoins: Lunettes de sécurité avec protections latérales; Lunettes de sécurité à protection intégrale. Un écran facial complet peut également être nécessaire.
- Autre équipement de protection** : Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.
- Considérations générales d'hygiène** : Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter à nouveau. Les vêtements de travail contaminés ne sont pas autorisés à sortir du lieu de travail. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Apparence** : Liquide clair.
- Odeur** : Odeur caractéristique.
- Seuil olfactif** : P/D
- pH** : P/D
- Point de fusion/point de congélation** : P/D
- Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** : 101°C (214°F)
- Point d'éclair** : 15°C (59°F)
- Point d'éclair, méthode** : P/D
- Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)** : < 1 (acétate de butyle = 1)
- inflammabilité (solide, gaz)** : Non applicable.
- Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)** : 0,9%
- Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)** : 8,0%
- Propriétés comburantes** : Aucun à notre connaissance.
- Propriétés explosives** : Non-explosif
- Tension de vapeur** : 33 hPa (25 mmHg) @ 20°C (68°F)
- Densité de vapeur** : > 1 (Air = 1.0)
- Densité relative / Poids spécifique** : 0,889 @ 20°C (68°F)
- Solubilité dans l'eau** : non applicable
- Autres solubilité(s)** : P/D
- Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile** : P/D

GLOOZIT®

8312; 8412; 8512; 8612; 8712; 8812

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 03/21/2017

Page 7 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Température d'auto-inflammation

: 246°C (475°F)

### Température de décomposition

: P/D

**Viscosité** : 48 000 - 52 000 cPs (approx. 53 993 - 58 493 cSt) @ 25°C (77°F)

### Matières volatiles (% en poids)

: P/D

### Composés organiques volatils (COV)

: 469,7 g/L (3,92 lbs/gal)

### Pression absolue du récipient

: S/O

### Distance de projection de la flamme

: S/O

### Autres observations physiques/chimiques

: Aucun renseignements supplémentaires.

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité** : N'est normalement pas réactif. La présence d'eau peut provoquer une hydrolyse lente, ce qui donne : Alcool propylique normal; acid acétique.

**Stabilité chimique** : Stable dans des conditions normales.

### Risque de réactions dangereuses

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

**Conditions à éviter** : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Éviter la chaleur et les flammes nues. Éviter une humidité excessive.

**Matériaux incompatibles** : Agents oxydants forts (ex: peroxyde d'hydrogène, acide nitrique); Acides forts; Des bases fortes

### Produits de décomposition dangereux

: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

## SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Information sur les voies d'exposition probables:

**Voies d'entrée - inhalation** : OUI

**Voies d'entrée - peau et yeux** : OUI

**Voies d'entrée - ingestion** : OUI

**Voies d'exposition - absorption cutanée**

: OUI

### EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

#### Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

##### *Signes et symptômes - Inhalation*

- : L'inhalation peut causer des maux de tête et des nausées et avoir des effets sur le système nerveux central comme des étourdissements, des difficultés de coordination et la perte de conscience.  
Irritant léger pour le système respiratoire. Peut provoquer une toux et des difficultés respiratoires.

GLOOZIT®

8312; 8412; 8512; 8612; 8712; 8812

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 03/21/2017

Page 8 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Signes et symptômes - ingestion

: L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Signes et symptômes - peau : Risque de causer une légère irritation de la peau.

Signes et symptômes - yeux : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure picotements, larmoiement, rougeur et gonflement.

### Risque d'effets chroniques sur la santé

: Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur le foie et les reins, comme l'augmentation du poids des organes.  
Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau.

### Mutagénicité

: Aucune donnée disponible pour indiquer si le produit ou ses composants présents à plus de 0,1% sont mutagènes ou génotoxiques.

### Cancérogénicité

: Ne devrait pas avoir d'effets cancérogènes. Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

### Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: Ce produit n'est pas soupçonné causer des effets sur la reproduction ou le développement.

### Sensibilisation à la matière

: N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

### Effets spécifiques sur organes cibles

: Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Maladies aggravées par une surexposition

: Affections cutanées, troubles de la vue et troubles respiratoires déjà existants.

### Substances synergiques

: Pas d'information disponible.

### Données toxicologiques

: N'est pas classifié en termes de toxicité aiguë sur la base des informations disponibles. Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Les valeurs ETA calculées pour cette matière sont:

ETA inhalation (vapeurs) = 61,69 mg/L/4H

Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

Nom chimique	CL50 (4hr) inh. rat	DL50	
		(Oral, rat)	(cutané, lapin)
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée	33 - 42 mg/L (vapeur)	> 5800 mg/kg	> 2920 mg/kg (Aucune mortalité)
Acétate de propyle normal	32 mg/L (vapeur)	8700 mg/kg	> 17 800 mg/kg
2- (2H-benzotriazol-2-yl) -p-crésol	> 1,42 mg/L (poussières) (Aucune mortalité)	> 10 000 mg/kg	> 2000 mg/kg (Aucune mortalité)

### Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.



GLOOZIT®

8312; 8412; 8512; 8612; 8712; 8812

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 03/21/2017

Page 9 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité** : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement: Distillats légers (pétrole), hydrotraités; 2-(2H-benzotriazol-2-yl) -p-crésol.

Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

#### Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée	64742-49-0	4,1 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).
Acétate de propyle normal	109-60-4	60 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).
2- (2H-benzotriazol-2-yl) -p-crésol	2440-22-4	> 100 mg/L (poisson zèbre)	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnies		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée	64742-49-0	10 mg/L (daphnie magna)	2,6 mg/L	Aucun(e).
Acétate de propyle normal	109-60-4	91,5 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
2- (2H-benzotriazol-2-yl) -p-crésol	2440-22-4	> 1000 mg/L/24hr (daphnie magna)	0,013 mg/L	1

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée	64742-49-0	11 mg/L/72hr (algues vertes)	0,1 mg/L/72hr	Aucun(e).
Acétate de propyle normal	109-60-4	672 mg/L/72hr (algues vertes)	83,2 mg/L/72hr	Aucun(e).
2- (2H-benzotriazol-2-yl) -p-crésol	2440-22-4	> 100 mg/L/72hr (algues vertes) (Références croisées)	33 mg/L/72hr (Références croisées)	Aucun(e).

#### Persistance et dégradabilité

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Les ingrédients suivants sont considérés comme étant facilement dégradables: Distillats légers (pétrole), hydrotraités; Acétate de propyle normal. Contient les produits chimiques suivants qui ne sont pas facilement biodégradables: 2-(2H-benzotriazol-2-yl) -p-crésol.

#### Potentiel de bioaccumulation

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.

GLOOZIT®

8312; 8412; 8512; 8612; 8712; 8812

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 03/21/2017

Page 10 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée (CAS 64742-49-0)	3,6 - 5,7	105 - 1216 (calculé)
Acétate de propyle normal (CAS 109-60-4)	1,4	3,0 (estimé)
2- (2H-benzotriazol-2-yl) -p-crésol (CAS 2440-22-4)	4,2	P/D

**Mobilité dans le sol** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**Effets nocifs divers sur l'environnement**

: Aucun autre effet négatif pour l'environnement (comme par exemple, l'appauvrissement de l'ozone, le potentiel de la création d'ozone photochimique, les perturbations endocriniennes, le potentiel d'un réchauffement global) sont prévus de cette composante.

### SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

**Manipulation en vue de l'élimination**

: Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7. Puisque les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le contenant.

**Méthodes d'élimination**

: Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

**RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)**

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

GLOOZIT®






8312; 8412; 8512; 8612; 8712; 8812

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 03/21/2017

Page 11 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	UN1133	ADHÉSIFS	New LTD QTY	II	
Canada (TMD) Informations supplémentaires	Ce produit peut être en transport par envoi terrestre dans le Canada comme Limited Quantity (quantité limitée) ou Consumer Commodity (bien de consommation). Se référer à l'article 1.17 du Règlement sur le Transport des Marchandises Dangereuses, en Langage Clair, pour plus de détails sur cette exemption.				
Les États-Unis (DOT)	Aucun(e).	Consumer Commodity	ORM-D	aucun(e)	
Les États-Unis (DOT) Informations supplémentaires	Jusqu'au 31 décembre 2020, un colis préparé en quantité limitée peut être renommé «produit de consommation» et reclassé comme ORM-D, lors de l'expédition par voie terrestre aux États-Unis. Doit être un produit de consommation, en quantité limitée, pas plus que 5,0 L par conteneur. Le poids brut du colis ne doit pas excéder 30 kg.				
ICAO/IATA	ID8000	Consumer Commodity	9	aucun(e)	 
ICAO/IATA Informations supplémentaires	Quantité maximale du contenant intérieur ne doit pas excéder 500 mL. Le poids brut du colis ne doit pas excéder 30 kg. Suivre Instruction d'emballage Y963. Disposition particulière A112 s'applique.				
IMDG	UN1133	ADHESIVES	New LTD QTY	II	
IMDG Informations supplémentaires	Peut être expédié comme Quantité Limitée lorsque transporté dans des contenants de moins de 5,0 Litres; dans des emballages n'excédant pas une masse brute de 30 kg.				

#### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- : Des conseils de prudence adéquats doivent accompagner l'emballage. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer.

#### Dangers pour l'environnement

- : Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

#### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- : Non applicable.

GLOOZIT®

8312; 8412; 8512; 8612; 8712; 8812

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 03/21/2017

Page 12 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

#### Renseignement fédéral É.-U. :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée	64742-49-0	oui	Aucun(e).	Aucun.	non	S/O
Acétate de propyle normal	109-60-4	oui	Aucun(e).	Aucun.	non	S/O
2- (2H-benzotriazol-2-yl) -p-crésol	2440-22-4	oui	Aucun(e).	Aucun.	non	S/O

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

#### Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée	64742-49-0	Non	S/O	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Acétate de propyle normal	109-60-4	Non	S/O	oui	oui	oui	oui	oui	oui
2- (2H-benzotriazol-2-yl) -p-crésol	2440-22-4	Non	S/O	Non	Non	Non	Non	Non	Non

#### Canadian Information:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Inventaire national des rejets de polluants (INRP): Ce produit ne contient aucune des substances inscrites dans l'INRP.

Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

GLOOZIT®

8312; 8412; 8512; 8612; 8712; 8812

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 03/21/2017

Page 13 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

Composants	No CAS	European EINECS	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	New Zealand IOC
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée	64742-49-0	265-151-9	Présent	Présent	(9)-1689	KE-25623	Présent	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié
Acétate de propyle normal	109-60-4	203-686-1	Présent	Présent	(2)-727	KE-29778	Présent	HSR001217
2- (2H-benzotriazol-2-yl) -p-crésol	2440-22-4	219-470-5	Présent	Présent	(5)-544	KE-02741	Présent	HSR003665

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Légende

- : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- AICS: inventaire australien des Substances Chimiques
- CAS: Chemical Abstract Services
- ACNOR: Association canadienne de normalisation
- CE50: Concentration effective 50%.
- CEN : existantes et les nouvelles substances chimiques
- HSDB: Hazardous Substances Data Bank
- CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
- IATA: International Air Transport Association
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses
- Inh: Inhalation
- La COI : inventaire de produits chimiques
- IUCLID : Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées
- KECI Coréen : substances chimiques existantes Inventaire
- KECL Coréen : produits chimiques existants Liste
- CL: Concentration létale
- DL: Dose létale
- S/O: Sans objet
- P/D: Pas disponible
- NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
- NOEC: Concentration sans effet observé
- OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
- NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
- OSHA: Occupational Safety and Health Administration
- PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
- PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
- RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- FDS: Fiche de données de sécurité
- STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
- TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
- TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
- TWA: Moyenne pondérée dans le temps
- TSCA: Toxic Substance Control Act
- SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

GLOOZIT®

8312; 8412; 8512; 8612; 8712; 8812

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 03/21/2017

Page 14 de 14

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- Références**
- : 1. ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et exposition biologique, Indices pour 2016.
  - 2. Monographies du Centre International de recherche sur le cancer, recherche 2017.
  - 3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CCIInfoWeb 2017 (Chempendium, HSDB et RTECs).
  - 4. Fiches signalétiques du fabricant.
  - 5. US EPA Title III List of Lists - version du mars 2015.
  - 6. California Proposition 65 List - version du 27 janvier 2017.
  - 7. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal, 2017.

**Date de la préparation (mm/jj/aaaa)**

: 03/21/2017

**Autres considérations spéciales pour une manipulation**

- : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

<p><b><u>Préparée pour:</u></b> NLS Products Box 790, 1 Lakewood Crescent Bobcaygeon, ON, Canada K0M 1A0 Téléphone: (705) 738-2321 Adresser toutes les requêtes à: NLS Products</p>	
<p><b><u>Préparée par:</u></b> ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) <a href="http://www.thecompliancecenter.com">http://www.thecompliancecenter.com</a></p>	

### DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc en utilisant l'information fournie par NLS Products et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et NLS Products n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc et NLS Products.

**FIN DU DOCUMENT**